

**Politique sur l'emploi  
et  
la valorisation de la langue française**

## Préambule

Au Cégep de Sainte-Foy, la préoccupation pour la qualité de la langue s'inscrit dans nos valeurs. Ce souci de contribuer à la valorisation du français s'est exprimé, dès 1990, dans la *Politique du français écrit*. Au fil des ans, et en appui à cette politique, le Collège a développé différentes mesures afin de pleinement jouer le rôle social qui lui revient en matière de valorisation de la langue française. C'est ainsi que le Collège a été un pionnier dans le réseau en mettant sur pied un des premiers centres d'aide en français de la province. Des activités de valorisation de la langue, telles que *Les murs parlent*, le *Marathon d'écriture*, le *Prix littéraire des collégiens*, la *Saison des arts et des lettres* ainsi que la remise de prix d'excellence en français témoignent par ailleurs très bien de notre volonté de soutenir les étudiants et le personnel dans le développement de leurs compétences linguistiques.

La nouvelle *Charte de la langue française*, révisée à la suite de la publication d'un rapport par la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec<sup>1</sup>, précise maintenant explicitement la nécessité pour les établissements collégiaux de se doter d'une politique sur l'emploi et la valorisation de la langue française. La nouvelle politique répond aux exigences de la Charte en même temps qu'elle reflète nos valeurs. Cette politique, développée en continuité de la précédente, met en relief les objectifs du Collège, reconnaît nos pratiques, permet encore d'en préciser d'autres et identifie les rôles et responsabilités des étudiants et de l'ensemble du personnel en ce qui a trait à la valorisation de la maîtrise de la langue.

### 1. Objectifs de la politique

- 1.1 Faire du Collège un milieu dans lequel l'utilisation d'un français de qualité est prioritaire dans l'enseignement, le travail et les communications.
- 1.2 Valoriser la maîtrise de la langue tant chez les étudiants que chez les employés.
- 1.3 Améliorer les compétences linguistiques des étudiants.
- 1.4 S'assurer que les employés ont les compétences linguistiques nécessaires pour exercer leurs fonctions.

### 2. Champ d'application

La politique touche tous les étudiants qui fréquentent le Collège, tant ceux du secteur régulier que ceux du secteur de la formation continue, et l'ensemble du personnel. La langue, en tant qu'outil d'enseignement, de communication et de travail est en effet au cœur de toutes les activités menées dans notre Collège. La politique relative à l'emploi et à la valorisation de la langue cherche donc à mettre en relief les responsabilités et les rôles dévolus à chacun des acteurs de notre Collège.

---

1. Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, *Le français, une langue pour tout le monde, Une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Gouvernement du Québec, 2001, 285 p.

### 3. Principes

Trois principes sont à la base de la présente politique. Ils mettent l'accent sur les trois principales sphères d'activités dans lesquelles la politique sur l'emploi et la valorisation de la langue a des impacts.

#### 3.1 Le français : langue d'enseignement

Au Cégep de Sainte-Foy, le français est la langue d'enseignement prépondérante. La préoccupation pour l'utilisation d'une langue de qualité dans l'enseignement doit transparaître dans les responsabilités qui échoient aux professeurs, aux départements, aux programmes d'études et aux directions concernées. À travers sa propre utilisation de la langue, chacun des membres de ces groupes doit contribuer à la valorisation du français auprès des étudiants et à l'amélioration de leurs compétences linguistiques.

#### 3.2 Le français : langue de communication

Le français est la langue des documents produits par le personnel du Collège. Les documents, tant ceux diffusés à l'interne que ceux diffusés à l'externe, doivent être rédigés en français de qualité. L'ensemble du personnel du Collège en est ainsi responsable.

#### 3.3 Le français : langue du travail

Le français est la langue de travail utilisée au Collège. Chaque employé doit utiliser un français de qualité dans la mesure des exigences particulières liées à la fonction qu'il occupe.

### 4. Mesures et activités

Les principes à la base de la présente politique se traduisent par des mesures qui cherchent à promouvoir l'utilisation d'un français de qualité.

#### 4.1 Mesures à l'intention des étudiants

Le Cégep de Sainte-Foy considère que la langue est un outil de pensée et de communication et que sa maîtrise constitue un facteur de réussite scolaire, professionnelle et sociale. Par l'importance qu'il accorde à la lecture et à l'écriture, le Collège contribue au développement de la maîtrise de la langue par les étudiants. Le Collège engage ses professeurs à recourir à des activités de lecture et de rédaction dans tous les cours, autant pour l'apprentissage que pour l'évaluation, aussi souvent que possible, afin de permettre aux étudiants de raffiner leur maîtrise de la langue écrite. Cela doit également se refléter dans le choix du matériel didactique. Dans le droit fil de ce que suggère le Conseil supérieur de l'éducation, le Cégep de Sainte-Foy, « par maîtrise de la langue, [...] n'entend pas que la connaissance du code linguistique. Il inclut aussi la compréhension, l'argumentation et l'organisation du contenu d'un texte, trois aptitudes nécessaires à la maîtrise d'une langue<sup>2</sup>. » La maîtrise de la langue orale doit enfin être valorisée. À cet égard, tous ceux qui interviennent auprès des étudiants, au premier plan les professeurs, jouent un rôle important puisqu'ils se retrouvent en position de modèles.

---

2. Conseil supérieur de l'éducation, *Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial*, Avis au ministre de l'Éducation, mars 2004, p. 84.

L'importance accordée à la maîtrise de la langue doit aussi se traduire concrètement dans les plans de cours, dans lesquels on doit retrouver des précisions explicites à l'évaluation de la qualité de la langue écrite, et se refléter dans les modalités d'application de l'épreuve synthèse de programme (en conformité avec les articles 6.1.9 et 6.1.15 de la *Politique d'évaluation des apprentissages*).

Afin d'appuyer les professeurs dans le travail qu'ils effectuent auprès des étudiants, le Collège offre un service d'aide à l'apprentissage pour les étudiants qui présentent des lacunes en français écrit. Par ailleurs, il oriente vers le cours *Français, mise à niveau* (601-004-50) les étudiants trop faibles lors de leur admission. Enfin, une mesure d'aide s'adresse aux étudiants qui éprouvent des difficultés particulières sur le plan linguistique et qui obtiennent entre 55 et 59 % dans l'un ou l'autre des cours de première année de langue d'enseignement et littérature à condition qu'ils répondent à des critères définis (en conformité avec l'article 6.1.14 de la *Politique d'évaluation des apprentissages*).

#### **4.2 Mesures à l'intention du personnel**

Le Cégep identifie clairement le niveau de compétence attendu pour chacun des corps d'emploi et il en tient compte au moment de l'embauche. Lorsque nécessaire, il propose des mesures de perfectionnement pour soutenir son personnel dans l'amélioration de ses compétences linguistiques. De plus, des ouvrages de correction linguistique sont mis à la disposition du personnel selon ses besoins.

#### **4.3 Activités de valorisation**

Le Collège favorise l'organisation d'activités culturelles qui visent à promouvoir l'utilisation d'un français de qualité tant chez son personnel que chez ses étudiants. Diverses activités sont mises en place afin de permettre au Collège de contribuer au rayonnement de la langue française tant dans ses murs que hors ses murs. Cette volonté se manifeste concrètement dans l'organisation d'activités de valorisation de la langue (activités d'écriture et de création littéraire, concours, théâtre, récitals de poésie, organisation de journées thématiques culturelles, critique littéraire, etc.) et dans la remise de prix d'excellence en français aux étudiants. Enfin, elle se traduit également dans le programme de francisation des immigrants qui contribue, sur un autre plan, à valoriser la langue française.

### **5. Partage des responsabilités**

#### **5.1 Les responsabilités communes à tout le personnel**

Tout le personnel du Cégep de Sainte-Foy a la responsabilité d'utiliser une langue de qualité dans l'exercice de ses fonctions. Chaque membre du personnel a aussi la responsabilité de développer ses compétences linguistiques selon les exigences particulières de la fonction qu'il occupe. Chacun contribue ainsi à promouvoir l'utilisation d'un français adéquat dans son milieu de travail.

#### **5.2 Les responsabilités communes à toutes les directions**

Chacune des directions est responsable de produire des textes de qualité dans le cadre de ses activités, de prendre les dispositions nécessaires pour assurer cette qualité en collaboration avec les responsables de service sous son autorité, de veiller à l'application de la présente politique par toutes les unités administratives qui en relèvent directement et de mettre en place les conditions permettant à l'ensemble du personnel sous sa responsabilité de s'approprier la présente politique. L'ensemble des directions contribue ainsi à créer un environnement propice à la valorisation du français.

### 5.3 Les responsabilités particulières

LES ÉTUDIANTS ont la responsabilité :

- de prendre connaissance des éléments de la politique qui les concernent, notamment par la consultation de l'agenda étudiant;
- de produire des travaux qui respectent les exigences précisées dans la *Politique d'évaluation des apprentissages* en ce qui a trait à la qualité de la langue;
- de recourir, au besoin, au service du Centre d'aide à l'apprentissage.

LES PROFESSEURS

Dans son enseignement, chaque professeur a la responsabilité :

- d'utiliser un français de qualité dans ses communications orales et écrites (notes de cours, plans de cours, instruments d'évaluation, matériel didactique, etc.) avec les étudiants;
- de contribuer au développement de la maîtrise du français chez les étudiants en privilégiant le recours à des activités de lecture et d'écriture dans tous les cours, autant pour l'apprentissage que pour l'évaluation;
- d'encourager les étudiants à se prévaloir des mesures d'aide et de soutien à l'amélioration du français.

Dans le choix des manuels et des autres instruments didactiques, chaque professeur a la responsabilité :

- de toujours privilégier l'emploi de manuels et de matériel didactique en français;
- d'utiliser, lorsqu'ils sont disponibles à un coût équivalent ou inférieur aux logiciels de langue anglaise, les logiciels en français;
- d'enseigner les termes français équivalents lorsque le recours à un logiciel ou à tout autre document de langue anglaise est nécessaire.

Dans l'évaluation des apprentissages, chaque professeur a la responsabilité d'appliquer les dispositions prévues à la politique d'évaluation des apprentissages au regard de l'évaluation du français.

LES COMITÉS DE PROGRAMME ont la responsabilité :

- de favoriser, de concert avec les départements auxquels ils sont associés, le développement ou la promotion de mesures pour soutenir les étudiants qui ont des difficultés sur le plan linguistique;
- de prendre en compte la valorisation du français et le développement des compétences linguistiques lors de l'élaboration locale des programmes d'études;
- de préciser leurs exigences linguistiques en ce qui a trait à l'épreuve synthèse de programme.

LES DÉPARTEMENTS ET LA DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE ont la responsabilité :

- de s'assurer que les professeurs appliquent la présente politique, notamment en ce qui concerne les plans de cours, les instruments d'évaluation et le matériel didactique;
- de favoriser, de concert avec les programmes auxquels ils sont associés, le développement ou la promotion de mesures pour soutenir les étudiants qui ont des difficultés sur le plan linguistique.

LA DIRECTION DES ÉTUDES a la responsabilité :

- d'offrir un service d'aide à l'apprentissage aux étudiants qui présentent des lacunes en français écrit;
- de s'assurer que les plans de cours répondent aux exigences de la politique.

LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES ET DES COMMUNICATIONS a la responsabilité :

- de veiller à la qualité de la langue dans les documents officiels et dans les communiqués internes et externes du Collège, quel que soit le support;
- d'assurer la diffusion de la présente politique auprès de l'ensemble des employés et des étudiants;
- d'organiser, de concert avec la Direction des études, des activités de valorisation et de reconnaissance pour souligner l'importance de la maîtrise de la langue;

LA DIRECTION DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES CORPORATIVES a la responsabilité :

- de déterminer, en collaboration avec les directions concernées, les exigences linguistiques nécessaires pour chacun des corps d'emploi du Cégep;
- de vérifier, au moment de l'embauche, le niveau de compétence linguistique des candidats, en conformité avec les exigences linguistiques reconnues nécessaires;
- de soutenir le perfectionnement du personnel en lui permettant de diagnostiquer ses lacunes et en lui proposant des activités de perfectionnement adaptées à ses besoins.

LA COMMISSION DES ÉTUDES a la responsabilité :

- de donner son avis au Conseil d'administration sur tout projet de modification ou de révision de la *Politique sur l'emploi et la valorisation de la langue*.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ont la responsabilité :

- d'adopter la *Politique sur l'emploi et la valorisation de la langue française*.

## 6 Mise en œuvre et suivi de la politique

La mise en œuvre de la politique relève du directeur général, appuyé par chacune des directions.

## 7. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil d'administration.

---

Adoptée par le conseil d'administration le 27 septembre 2004 et ajustée le 19 juin 2017.



---

Andrée-Anne Gagnon  
Secrétaire générale